

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un le 10 novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 4 novembre 2021

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE GALAURE**

Présentation du rôle et du fonctionnement du SIEPVG par Monsieur David BOUVIER, Président, et Mme Alexandra REYNAUD, Directrice.

**Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :**

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY - Vincent LACAZE – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

**Procurations** : Mme Odile LABROY à M. Georges VELUIRE – M. Ludovic LACROIX à Mme Laurence DELBECQ – Mme Laure RENAUD à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Cécile RIVIER à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :**

- **DIA : Non usage du droit de préemption pour 4 DIA** : 95 Route d'Anneyron – 425 Route d'Epinouze – 923 Les Grandes Epines Bénites – AE 536 539 Bellangeon.
- **Contrat de location Rez-de-chaussée Ancienne Poste** : SARL OH MINOT pour 259 € par mois.
- **Convention d'occupation du domaine public** : Kiosque à pizzas de la Pizza du Village pour 200 € par mois.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021**

Votants : 19

Pour : 19

## **DECISION MODIFICATIVE N° 9 – CHARGES DE PERSONNEL**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Les crédits inscrits au chapitre 012 Charges de personnel sont insuffisants pour assurer la paye de décembre.

En effet, lors de l'établissement du budget primitif il n'était pas connu :

- Que notre Prévoyance allait procéder au prélèvement de + 15 000 € suite à la non reconnaissance d'un accident de service,
- Que nous allions devoir assumer un agent supplémentaire suite au remplacement d'un agent en maladie professionnelle,
- Que le Centre de Gestion avait oublié de nous envoyer des arrêtés de changement d'échelon pour deux agents ce qui a conduit à des rappels depuis janvier 2019.

Il est proposé la décision modificative suivante : Virement de 32 000 € de l'article 022 Dépenses imprévues en fonctionnement au chapitre 012 (article 6411 Personnel titulaire).

Votants : 19                  Pour : 17                  Abstention : 2

## **DECISION MODIFICATIVE N° 10 – REGULARISATION IMPUTATION SUBVENTIONS**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin de régulariser l'imputation de deux subventions du SDED 2019 et 2020, il est proposé la décision modificative suivante : + 3 370 € à l'article 1318 (dépenses) + 3 370 € à l'article 1328 (recettes).

Votants : 19                  Pour : 19

## **MODIFICATION DELIBERATION RIFSEEP**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Vu l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 15/10/2021,

Il est proposé de modifier la délibération du 20/03/2017 afférente au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de de l'Engagement Professionnel, en ajoutant aux bénéficiaires de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) les agents stagiaires (personnes recrutées suite à une création de poste). Etant précisé que les agents stagiaires sont déjà inscrits dans la liste des bénéficiaires sur ladite délibération du CIA (Complément Indemnitare Annuel).

Votants : 19                  Pour : 19

## **INSTITUTION TEMPS PARTIEL**

Report de la question dans l'attente de l'avis du Comité Technique Départemental.

## **DECISION MODIFICATIVE N° 11 – MATERIEL SERVICES TECHNIQUES**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin d'imputer en investissement l'acquisition de programmeurs pour l'arrosage des espaces verts, il est proposé la décision modificative suivante : virement de 1 350 € de l'opération signalétique (2158-250) à l'opération matériel services techniques (2158-79).

Votants : 19                      Pour : 19

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **DÉFILÉ DU 11 NOVEMBRE**

Départ à 11 h de la Place de la Paix jusqu'au monument aux morts.

#### **MARCHÉ 12 NOVEMBRE**

La buvette sera tenue par les conscrits 2002/2003 qui proposeront une tartiflette.

2 nouveaux commerçants : 1 primeur, 1 épicerie en vrac.

#### **OPÉRATION SAPINS**

Cette opération concerne les commerçants qui ont une devanture, la maison de santé et la mairie. A ce jour 11 de commandés.

#### **REPAS DES AÎNÉS 4 DECEMBRE**

Inscriptions jusqu'au 15 novembre. Le repas est soumis au pass sanitaire. L'ensemble du conseil municipal et du CCAS est convié. Le service est assuré par les conscrits. En attente de réponse des écoles pour la création de cartes.

#### **CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS**

Visite à l'école privée pour informer les élèves de CE2, CM1 et CM2 de la création du conseil municipal enfants.

Le vote aura lieu le 26 novembre, élection de 12 conseillers (2 école privée, 10 école publique).

Le conseil municipal se présentera lors du repas des aînés.